



## **Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 5'000.- dans le chapitre « Culture, Sports, Loisirs et Eglises»**

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020;

sur la proposition du Conseiller communal en charge de dicastère de sports, loisirs et culture ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2022, un crédit supplémentaire de **CHF 5'000.00.-**

Pour la rubrique budgétaire 36360.50 « Subventions et dons divers dans le chapitre **3410 Sports.** »

Le montant disponible pour le budget 2022 passe de CHF 15'000 à **CHF 20'000.-.**

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

St-Aubin-Sauges, le 16 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Hassan Assumani

Le secrétaire,  
Tom Egger